

# Mouvement syndical international

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **4 (1912)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

| Villes             | Heures de travail par semaine |                   |                   |
|--------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|
|                    | Mini-mum                      | Maxi-mum          | Moyenne           |
| Zurich . . . . .   | 51 <sup>1</sup>               | 56                | 53 <sup>1/2</sup> |
| Bâle . . . . .     | 56                            | 57                | 56 <sup>1/4</sup> |
| Genève . . . . .   | 54 <sup>1/4</sup>             | 60                | 54 <sup>1/4</sup> |
| Lausanne . . . . . | 45 <sup>2</sup>               | 60                | 59                |
| Berne . . . . .    | 56 <sup>3</sup>               | 56 <sup>1/2</sup> | 56                |
| St-Gall . . . . .  | 53 <sup>4</sup>               | 60                | 57 <sup>1/4</sup> |

<sup>1</sup> 56 tapissiers travaillent 52 heures par semaine et 4 tapissiers 51 heures.

<sup>2</sup> 10 collègues 60 heures et 17 collègues 58<sup>1/2</sup> heures.

<sup>3</sup> Tous les collègues travaillent 56 heures, sauf 1 collègue 56<sup>1/2</sup> heures.

<sup>4</sup> 11 collègues travaillent 60 heures et 15 collègues 56<sup>1/2</sup> heures.

Si l'on veut arriver à une conclusion, il faut mettre en ligne la moyenne de la durée de travail par semaine. C'est Zurich qui marche au premier rang, puis Genève, Berne, Bâle, Lausanne et St-Gall. Dans les trois villes de Genève, St-Gall et Lausanne il y a, le tableau ci-haut l'indique, des ateliers de tapisserie où règne encore la vieille coutume, la semaine de travail de 60 heures. Ce sont probablement de petits ateliers avec un ouvrier seulement, et où l'employeur, aux étroites vues, se figure que ce ne soit pas de trop que de gratter 10 heures quotidiennement. Du reste, des fruits retardés ont toujours existé. Les tapissiers de Zurich, de Berne et de St-Gall ont dû arracher de haute lutte la diminution du temps de présence dont ils jouissent maintenant, tandis qu'à Genève les patrons tapissiers l'ont accordée sans y être poussés par des moyens catégoriques. A Zurich, les premiers cinq jours de la semaine sont de 9 heures, de même à Genève pour la plupart des collègues. A Bâle, Berne et St-Gall de 9<sup>1/2</sup> heures. A Lausanne de 10 heures.

Abordons maintenant le salaire gagné dans les villes mentionnées.

| Villes             | Salaire par semaine |          |           |
|--------------------|---------------------|----------|-----------|
|                    | Mini-mum            | Maxi-mum | Moyenne   |
| Zurich . . . . .   | fr. 32.—            | fr. 52.— | fr. 42.17 |
| Bâle . . . . .     | 27.—                | 45.—     | 38.20     |
| Genève . . . . .   | 36.—                | 45.—     | 37.40     |
| Lausanne . . . . . | 24.—                | 42.—     | 34.60     |
| Berne . . . . .    | 32.—                | 43.—     | 36.80     |
| St-Gall . . . . .  | 27.—                | 45.60    | 39.91     |

La diversité du salaire moyen, qui se dégage de ces chiffres, vaut de s'y arrêter un court instant. La rémunération hebdomadaire que reçoit un tapissier, est la plus forte à Zurich et la plus basse à Lausanne. Et pourquoi? Puisque l'on prétend souvent que le coût de la vie est le régulateur du taux des gains, faut-il en déduire qu'à Lausanne la vie est moins chère qu'à Zurich? Pas du tout. La récente brochure de l'Union suisse des fédérations syndicales nous a révélé que les prix des vivres, vêtements et les loyers étaient à peu près au même niveau élevé dans l'un comme dans l'autre des deux endroits précités. Il faut donc rechercher les causes ailleurs.

Un des motifs est la force et le degré du groupement syndical, grâce auquel les tapissiers de Zurich, Bâle, St-Gall, etc., ont pu s'assurer de meilleurs gains et de plus courtes journées de labeur que leurs camarades des places où la cohésion ouvrière n'est pas aussi développée ou même n'existe pas encore. Pourtant, l'organisation est

le levier servant à influencer les conditions de travail, la durée de présence et les salaires. Il s'agit de le démontrer sur la base de la statistique, en faisant une comparaison entre le salaire hebdomadaire moyen et la durée de travail normale par semaine. Dans le tableau comparatif qui suit, le rang des villes est classé d'après la durée de présence.

| Villes             | Par semaine       |         |
|--------------------|-------------------|---------|
|                    | Heures de travail | Salaire |
|                    |                   | fr.     |
| Zurich . . . . .   | 53 <sup>1/2</sup> | 42.17   |
| Genève . . . . .   | 54 <sup>1/4</sup> | 37.40   |
| Berne . . . . .    | 56                | 36.80   |
| Bâle . . . . .     | 56 <sup>1/4</sup> | 38.20   |
| St-Gall . . . . .  | 57 <sup>1/4</sup> | 39.91   |
| Lausanne . . . . . | 59                | 34.60   |

Les tapissiers de Zurich, malgré qu'ils travaillent moins longtemps, gagnent, en moyenne, fr. 7.57 de plus par semaine que les tapissiers de Lausanne. Si, entre Zurich et Genève, le salaire marque une différence, c'est que dans cette dernière ville l'association corporative est moins développée. Ce dernier cas ne contribue cependant nullement à affaiblir la puissance de la vérité que, plus la journée de travail est courte, plus le salaire est élevé.

P.



## Mouvement syndical international.

### Les syndicats allemands en 1911.

L'an 1911 vient à peine de disparaître que déjà nos camarades syndiqués d'outre-Rhin publient de très suggestifs renseignements sur l'accroissement considérable de leurs effectifs. En Allemagne, parallèlement à la marée montante du socialisme, nous constatons avec autant de satisfaction la croissance incessante du nombre des ouvriers organisés professionnellement.

A la fin de l'année 1910, l'effectif de ceux-ci avait atteint le chiffre respectable de 2,128,021 membres. Nous savons aujourd'hui — grâce aux bordereaux des différentes fédérations, dont la majeure partie s'étendent sur le troisième trimestre et la plus petite sur le deuxième trimestre 1911, et qui sont complétés par les indications de la statistique du chômage, publiée par les fédérations professionnelles dans la *Feuille officielle du Travail* — que l'effectif des ouvriers syndiqués est de 2,378,034 membres.

Comparativement au résultat du même trimestre de l'année 1910, nous obtenons une augmentation de 301,386 ou de 14,65 pour cent. Dans ces chiffres ne sont englobées que 49 fédérations. Ceux concernant les tonneliers et les imprimeurs de musique manquent encore. Mais ils n'apporteront probablement aucun changement sensible au résultat final. Sans vouloir se laisser entraîner à des raisonnements hypothétiques, nos camarades allemands espèrent que l'augmentation moyenne de 14,65 pour cent se maintiendra également pour les chiffres de fin d'année 1911. Ils s'attendent en conséquence à apprendre prochainement un accroissement total de 312,000 membres dans la dernière période, ce qui portera leur nombre à 2,440,000 adhérents.

Pour parer à tout malentendu nous ferons remarquer que nous ne possédons que les indications fournies par les syndicats affiliés à la Centrale allemande. Le nombre des ouvriers syndiqués d'Allemagne est en réalité plus élevé, car toutes les organisations syndicales ne font pas

encore partie de la « Centrale ». Nous ne citerons pour preuve que les chiffres inscrits au Rapport international sur le mouvement syndical en 1909. Ce rapport donnait déjà à l'Allemagne 2,447,578 ouvriers syndiqués, mais dont 1,832,667 seulement étaient affiliés à la Centrale du pays.

Pour la puissance numérique de ses organisations syndicales, l'Allemagne a sensiblement dépassé l'Angleterre qui, il y a quelques années encore, figurait en tête de ligne.

Au cours de deux dernières années les syndicats allemands ont gagné à peu près 550,000 nouveaux camarades.

Dans quelques mois à peine ils seront deux millions et demi. Et, pour peu qu'ils ne s'arrêtent pas dans leur admirable persévérance à faire constamment des prosélytes, les organisations ouvrières syndicales atteindront sûrement l'année prochaine le chiffre de 3 millions d'adeptes.

Le *Bulletin des syndicats allemands*, duquel une partie des données ci-dessus sont extraites, attribue ce succès aux grandes fédérations industrielles. Ce sont ces puissants groupements qui enregistrent les plus forts accroissements de leurs effectifs. Ainsi voyons-nous la fédération des ouvriers du bâtiment augmenter de 63,650 membres, les métallurgistes de 63,520, les ouvriers des transports de 45,283, les ouvriers des fabriques de 22,069, les ouvriers sur bois de 18,117 et les ouvriers de l'industrie textile de 11,659. A elles seules, ces six fédérations groupaient à la fin du troisième trimestre 1910 le 61,2 pour cent du total de l'effectif des syndicats affiliés à la Centrale, tandis qu'elles avaient contribué jusqu'au troisième trimestre 1911 avec 74,4 pour cent à l'augmentation totale des membres. Mais d'autres fédérations également ont annoncé des accroissements importants du nombre de leurs adhérents. Ainsi les fleuristes artificiels, les ouvriers municipaux, les bouchers, les commis, les porcelainiers, les ouvriers de la pierre et les sculpteurs ont augmenté de plus de 20 pour cent durant l'année écoulée.

Il est incontestable que les grandes fédérations industrielles sont un des plus puissants facteurs pour l'organisation de la grande masse des travailleurs indifférents. En Allemagne, ce sont les petites fédérations formées par les différentes branches du bâtiment, celles des métallurgistes, puis les différents groupes des ouvriers du transport qui, une fois fusionnés en une seule organisation imposante, ont pu prendre l'extension inattendue que nous admirons aujourd'hui.

La place nous manque pour nous adonner à une étude spéciale et approfondie des causes qui ont engendré ces fortes augmentations. Mais nous ne croyons pas faire erreur en les attribuant à des motifs très naturels.

Dispersés en plusieurs syndicats et groupés en de petites fédérations dont chacune conservait jalousement sa liberté d'action, agissant souvent sans s'inquiéter de ce que pourraient entreprendre les organisations similaires, les ouvriers d'une même industrie n'avaient guère de points de contact. Terrassiers, maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, peintres, etc., quoique travaillant ensemble, formaient autant d'organisations distinctes. Parfois, dans une localité, seuls les charpentiers étaient syndiqués. Et s'ils présentaient des revendications aux patrons et entraient en grève sans s'entendre préalablement avec leurs autres camarades du chantier, ils créaient par ce défaut de cohésion une source inépuisable de frottements et des rivalités. Dans ces conditions, vaincre les grévistes n'était pas chose difficile. Les grandes fédérations industrielles qui ont entrepris de grouper ces forces ouvrières éparpillées, ont promptement fait disparaître la plupart des inconvénients, jadis inévitables. Ce ne sont plus des coups de tête qui décident d'un mouvement, mais une préparation méthodique et bien calculée. Aux gestes intempestifs qui ont fait leur temps,

ont alors succédé les actions mûrement concertées. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le succès ne leur ait jamais faussé compagnie. Mais ces forces syndicales réunies luttent incontestablement avec beaucoup plus de chances contre les puissantes associations patronales que ce n'était le cas autrefois. De nombreux ouvriers indécis se sont aperçus de ce profond changement de tactique. La confiance dans le syndicat, quelque peu ébranlée par les mauvaises expériences du passé, est revenue.

Et là où les hésitants persistent à faire la sourde oreille, les camarades allemands se chargent volontiers de leur inculquer l'indispensable devoir, car ils savent assez que le syndicat ne peut réellement donner d'améliorations sérieuses que lorsque la catégorie des non-syndiqués a disparu.

Arthur Henri.

### Etats-Unis. — L'Affaire Mc Namara.

Depuis la fin du mois de novembre 1911, tout le mouvement syndical américain vit courbé sous le poids de l'affaire Mc Namara. Elle exerce non seulement une influence sur l'organisation syndicale, mais aussi sur le parti ouvrier politique, et ses suites malheureuses ne sont pas encore à vérifier.

Qu'est-ce que l'affaire Mc Namara? La « National Erectors Union », une des grandes associations des chefs d'industrie des Etats-Unis, prétendit que pendant ces dernières années et à différentes reprises, au cours des grèves des grands travaux de construction de bâtiments, la partie déjà construite ou le travail exécuté par des jaunes avaient été détruits au moyen de bombes de dynamite. Les attentats à la dynamite ne se bornaient non seulement à une seule ville ou Etat de la grande république, mais se présentaient aujourd'hui dans une telle contrée et demain dans une autre. L'association des employeurs, citée plus haut, était d'avis que l'on se trouvait en présence d'un complot et elle prit à son service le fin « détective » William J. Burns, pour entamer une enquête à ce sujet.

Au mois d'avril de l'année dernière, à la suite des indications fournies par Burns, on arrêta John J. Mc Namara, secrétaire-trésorier de l'« International Bridge and Structural Irons Workers Association », la principale organisation des travailleurs pour la construction des ponts et les travaux en fer, ainsi que son frère James B. Mc Namara, tous les deux accusés d'instigation et de complicité dans différents attentats à la dynamite.

Le point principal de l'accusation était l'attentat contre le bâtiment *Los Angeles Times* (de Los Angeles, dans l'Etat de Californie), un journal qui combattait, tous les jours de l'année et de la façon la plus énergique, le mouvement syndical indépendant. Le bâtiment fut détruit le 1<sup>er</sup> octobre 1910, au moyen de la dynamite et 21 personnes y laissèrent la vie.

\* \* \*

Les Mc Namara nièrent énergiquement toute complicité. Ils repoussèrent avec intrépidité toute responsabilité, aussi bien pour la série d'attentats dont on les accusait que pour celui qui s'était présenté à Los Angeles. L'organisation ouvrière s'intéressa à leur sort.

On soupçonna l'organisation patronale d'avoir machiné cette fausse accusation et l'on prétendit notamment que celle de l'explosion de Los Angeles était sa propre œuvre, inventée avec l'intention de frapper l'organisation ouvrière.

Cette hypothèse n'était pas du tout fantastique. Si l'on excepte la Russie, on ne trouve plus aucun pays du monde où le mouvement syndical soit combattu avec une aussi grande bassesse et cruauté que dans la « libre » république des Etats-Unis. La route du mouvement syndical y est littéralement trempée de sang.

Presque dans tout conflit important, il tombe des victimes. Les employeurs arment les supplanteurs et en-

voient contre les grévistes des corps spéciaux de police qui ne reculent devant personne, ni devant aucun moyen, et les autorités de l'Etat font le reste. On fusille, on taille et on sabre dans le tas, sans aucune réserve et sans que jamais il soit demandé compte des responsabilités.

Et gare à celui qui tombe dans les griffes de la justice corrompue ! C'est un homme perdu. Car ceux qui sont les gardiens et les défenseurs du droit, sont vendus et attachés au capitalisme et exécutent sans regarder et sans rougir ce que le patronat attend d'eux. Que l'on se rappelle seulement l'affaire Mayer, Haywood et Pessebone, exposée longuement dans la presse, lors de cet événement, pour être assuré que ce que nous disons est vrai.

Chaque fois que des accusations monstrueuses de tout genre sont portées contre les administrateurs syndicaux, l'organisation ouvrière tout entière est debout et elle n'abandonne pas ses militants.

Cela s'est passé ainsi dans l'affaire des Mc Namara. Non seulement parce que ces derniers continuaient à nier énergiquement, mais la manière dont l'affaire fut traitée, raffermir la conviction de leur innocence. C'était tout d'abord la façon dont John fut arrêté.

Le détective Burns avait obtenu un ordre de la part du gouverneur de Californie (Etat dans lequel est situé Los Angeles), pour arrêter Mc Namara; cependant il l'arrêta dans l'Indianapolis. Lorsqu'il amena Mc Namara devant le juge à Indianapolis, ce dernier déclara qu'il ne pouvait agir autrement que de passer Mc Namara aux mains des policiers venus de Californie, tandis que le gouverneur approuva l'extradition.

Mc Namara fut conduit de cette ville à Los Angeles avec son frère, qui avait été amené à Indianapolis, et le troisième accusé, Mc Maginol. Ce transfert s'effectua dans le plus grand secret possible et avec une grande rapidité.

Les syndicats protestèrent avec énergie contre l'extradition de Mc Namara à la Californie, qu'ils caractérisèrent être une violation exagérée du droit, comme un enlèvement violent, et l'on exigea du congrès de Washington de faire transférer à nouveau Mc Namara de Californie à Indianapolis. Le congrès ne donna aucune suite à cette protestation, mais la justice trouva l'occasion d'intenter des poursuites contre le détective Burns, quelques avocats et le substitut de la justice, pour enlèvement illégal des trois prisonniers extradés pour la Californie. C'est seulement grâce à un cautionnement considérable que Burns et ses coaccusés purent rester en liberté.

Toute la suite de la marche de l'affaire provoqua une émotion profonde chez les travailleurs organisés.

Dans toutes les régions de la république, des assemblées publiques furent organisées et un fonds de 1,050,000 francs fut réuni pour couvrir les frais de la défense. En un mot, l'affaire des Mc Namara devint la cause du mouvement syndical américain tout entier.

Là en était la marche de l'affaire, lorsque vers la fin de novembre arriva subitement la nouvelle que les Mc Namara avaient avoué être les coupables.

Leur coaccusé, Mc Maginol, avait avoué le premier. Il déclarait être compromis dans plusieurs grands attentats à la dynamite et il ajoutait qu'il avait toujours reçu de John Mc Namara l'argent nécessaire et les bombes pour exécuter les plans de ce dernier.

L'attitude des Mc Namara changea et ils avouèrent la véracité de l'accusation.

L'impression que produisit cette nouvelle chez les travailleurs américains, n'est pas à narrer. Ce fut d'abord du découragement et ensuite de la colère contre la fourberie criminelle des Mc Namara, et à la fin la crainte pour le tort que cette malheureuse affaire pourrait faire à l'organisation syndicale; tels furent les avis émis dans les assemblées professionnelles et dans la presse.

On affirme que le vieux Sam Gompers, le président de la Fédération des syndicats américains, pleura lorsqu'il entendit parler de l'aveu. En attendant, l'« American Federation of Labor » mit tout en œuvre pour éloigner tout soupçon culpabilité de sa part.

Dans un manifeste lancé par la fédération on déclara :

« Les frères Mc Namara ont avoué eux-mêmes avoir accompli leur grand crime. La manière illégale et néo-américaine, employée pour les arrêter et les faire enlever par les détectives, constitue la principale raison pour laquelle le monde ouvrier croyait à leur innocence. La violence, les brutalités, la destruction de la vie et de la propriété sont en contradiction avec le but poursuivi et les méthodes employées par les organisations ouvrières américaines.

Par l'emploi de ces moyens de lutte, aucun intérêt ne subit un préjudice plus sérieux que celui des travailleurs organisés. Il n'y a pas d'excuse pour le crime de Mc Namara, rien qu'une condamnation suffisante peut donner satisfaction. Ce serait une cruelle injustice de rendre le mouvement ouvrier légalement ou moralement responsable des crimes commis par quelques-uns de ses membres. L'organisation ouvrière applaudit à une enquête judiciaire. Le crime fournit cependant une leçon salutaire. Il montre le côté inhumain et inefficace de l'emploi de la violence pour combattre l'injustice et conquérir des droits. Les actes des frères Mc Namara sont en contradiction avec le bon renom et l'idéal élevé de la classe ouvrière. »

\* \* \*

Les bruits les plus sauvages circulent à présent. C'est ainsi que la presse bourgeoise affirme qu'une vingtaine de militants de syndicats devront encore comparaître devant le juge, accusés de faits identiques à celui connu de Los Angeles. Même Sam Gompers aurait été au courant de tous les faits.

Nous devons attendre ce qui en arrivera. Jusqu'ici, il n'a été apporté aucune apparence, ni aucune ombre d'une preuve. Même si rien ne vient s'ajouter à ce qui s'est passé, nous pouvons dire que le dommage porté à l'organisation ouvrière est amplement considérable.

Le prestige du mouvement syndical est sérieusement compromis, de même que le parti ouvrier politique a beaucoup souffert. Le démocrate-socialiste Harrisman, défenseur des Mc Namara, aurait certainement été nommé bourgmestre de Los Angeles, si ce crime ne s'était pas présenté. C'est quatre jours avant les élections que les Namara avouèrent et Harrisman fut battu.

Cette misérable affaire a cependant son bon côté. Elle confirme une fois de plus notre conviction que la violence dans l'action syndicale quotidienne ne peut jouer un rôle; que la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs peut seulement être menée moyennant des armes économiques et politiques.


C'est pour cela que des hommes de la trempe des Mc Namara ne peuvent conquérir aucune influence dans le mouvement syndical moderne. Là où une claire compréhension de la lutte de classe existe, les pratiques criminelles appartiennent à l'impossibilité.

Seulement dans le milieu semi-bourgeois et confus du mouvement syndical américain, ou dans le syndicalisme adorant le sabotage, les types comme les Mc Namara peuvent jouer un rôle de militant.

Où tout cela conduit, c'est une fois de plus prouvé. Les bombes de Los Angeles n'ont pas entamé le capitalisme, mais elles ont troublé vivement le mouvement ouvrier.

« De Vakbeweging » de la Hollande.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

 Ce numéro contient la feuille de titre avec table des matières pour l'année 1911. — Les commandes pour la reliure sont reçues par la rédaction, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain.